



A Roubaix, le 27 Octobre 2014

Au
Directeur Opérationnel
Le Colonel Moulart

Mon Colonel,

Je vous interpelle sur une situation opérationnelle, plus qu'alarmante au travers du département. En effet certains CIS sont dépourvus de FPT en état de fonctionnement digne de ce nom, depuis plus de 9 mois !!, dont des CIS à très forte sollicitation opérationnelle.

Je pèse mes mots, tous les trois jours les sapeurs-pompiers passent leur garde à armer et désarmer ces fourgons hors d'usage, hors du temps !! Pendant cette période nous devons faire main basse sur les manœuvres de la garde ou autres services.

Il vous suffira de jeter un œil sur le nombre plus que conséquent de DIU (demande d'interventions universelles), plus ou moins officielles en cours et sans compter les précédentes.

Nous ne demandons pas les plus beaux engins d'incendie existants, mais simplement des FPT en état de fonctionnement.

En effet, une fois il n'y a plus de frein, plus de gyrophare, plus de mousse, plus de deux tons, plus de feux de croisement, plus de banquette à l'arrière, direction défaillante, une autre fois ce sont les dévidoirs qui tombent, et estimons nous heureux, c'est quand les véhicules démarrent. Oui, en effet, lors d'un départ feu, le FPT 2 de Roubaix est tout simplement resté scotché dans la remise !!!

Cette situation a bien évidemment entraîné un retard pour l'arrivée d'un second fourgon sur les lieux de l'intervention.

Il est à rajouter que cet état des lieux était à prévoir, vu le nombre de départ défaillant du FPT 2, comblé à l'époque par le FPT 3, affecté au Centre de Secours. Or à ce jour, après une note de service très judicieuse, ce dernier n'est plus affecté à un Centre de catégorie 8 ni 7 d'ailleurs.

Il est vrai que l'excuse du SDACR, pour palier à cette carence, nous paraît plus que légère et nous amènerait plutôt à revendiquer légitimement le souci du sous-effectif qui placerait souvent les VSAV indisponibles.

Pour rappel, la D130 prévoit en journée soit l'armement d'un FPT 3 ou des engins spéciaux. Cette disposition entrainerait-elle une nouvelle classification ?

1/2

Quel service public sommes-nous alors en capacité d'apporter à la population ?

Quelle sécurité apporte-t-on aux sapeurs-pompiers ?

Ces conditions de travail doivent être traitées en CHSCT, mais depuis des mois et des mois nous sommes sans réponses de nos multiples courriers, pire, quand notre camarade, David Mirland, prend la parole en sous-comité, il est blackboulé comme un mal propre.


D'autant que les conducteurs se font allègrement sanctionner lors d'un simple ripage. Jusqu' où va la responsabilité du conducteur ? On va jusqu'à leur demander de vérifier l'état d'usure des freins....Sont-ils formés et rémunérés à cette tâche ? Et mieux, le commandement bien intentionné, applique une sanction administrative alors que l'agent a déjà reçu une sanction interne-« double sanction » ? Quel est l'intérêt ? En sera-t-il de même pour les futurs conducteurs SP des VLI ? Ces derniers n'accepteront pas cette contrainte supplémentaire. Devons-nous aller jusqu'à la grève des conducteurs ? Les agents sont motivés et agacés, ils ne supportent plus ces pressions permanentes, qui poussent les plus sensibles à l'erreur.

Il est temps de réagir !! Notre direction effectue son rôle répressif à merveille mais où se situe la prévention ? Stage de conduite à risque ? Stage de conduite durant les violences urbaines ? Stage de conduite de nuit ? Stage de conduite sur chaussée verglassante ? Bref le « b.a.-ba » de la fonction de conducteur d'engins sapeurs-pompiers.

Vous l'aurez compris, mon Colonel, nous sommes dans l'urgence et nous demandons la régularisation de cette situation dans les plus brefs délais.
Cordialement.

La CGT, une force à vos côtés.

Le Secrétaire Général
Quentin DE VEYLLER



2/2